



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

La ministre de la Culture

à

Monsieur le Préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 13 décembre 2022

Réf. : 22/D/20997

OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 1^{er} décembre 2022 : projet de modification du site patrimonial remarquable couvrant une partie du territoire de la commune de Lamballe-Armor (22)

PJ : Projet de périmètre

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable** à l'unanimité, à l'exception d'une voix défavorable, au projet de modification du site patrimonial remarquable de Lamballe-Armor, dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4^o de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques et
des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

Proposition de périmètre :

LÉGENDE

-  Périmètre du SPR révisé
-  Périmètre du SPR actuel (ZPPAUP)
-  Parcelle ajoutée au périmètre du SPR
-  Parcelle écartée au périmètre du SPR

